# RECENSEMENT JDC

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser auprès de sa commune de résidence pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC), en présentant les documents ci dessous, à la suite duquel il recevra une attestation de recensement faisant fois avant d'effectuer sa JDC:

- Carte Nationale d'identité
- Photocopie du Livret de famille (toutes les pages)
- Justificatif de domicile des parents (ou de l'hébergeant + attestation d'hébergement)

À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...)

**MAIRIE DE SAINT-AUGUSTIN**

6 place du 27 août
77515 Saint-Augustin

01 64 03 15 12

**Nous contacter**

Copyright 2025 Mairie de Saint-Augustin